

Le dispositif "Mon psy" : pourquoi je n'en fais pas parti

Certaines personnes m'ont demandé, lors de la prise du premier rendez-vous, si je faisais partie du dispositif "Mon Psy", qui permet le remboursement de quelques séances.

Il s'avère que je ne fais pas partie du dispositif, et que je n'en ferais pas partie, tant que les conditions de remboursements soient éthiques et bienveillantes, tant pour les patients que le professionnel lui-même.

Le problème de ce dispositif est que peu de personnes peuvent en bénéficier. En effet, il ne s'agit que des personnes présentant "des troubles anxieux légers à modérés". Sont donc exclus les personnes ayant des idées suicidaires, un trouble dépressif, un trouble de stress post-traumatique, des addictions, les troubles des apprentissages, les difficultés scolaires, ... En d'autres termes, peu de personnes peuvent accéder à ce dispositif !

De plus, il y a un nombre limité de consultations gratuites par an. Mais que se passe-t-il si la problématique du patient persiste après ces 8 séances ? Et bien si la personne en ressent le besoin, elle continue avec le psychologue de son choix, mais à ses frais, soit le médecin réoriente vers un psychiatre.

Et 8 séances, c'est trop peu. Il faut instaurer la confiance avec le patient, tisser un lien thérapeutique, cerner la problématique, ... Cette durée imposée ne respecte pas la singularité de chaque patient. Certains ont besoin de plus de temps que d'autres face à une problématique en apparence similaire !

Enfin, l'un des derniers critères qui fait que je refuse d'adhérer à ce dispositif est que le tarif de la séance doit être de 30€. Mais ce tarif ne permet pas au psychologue de gagner sa vie et l'oblige donc à raccourcir son temps de séance, ce que je n'accepte pas car les soins au rabais ne font pas partie de mon éthique.

Je vous invite cependant à vous rapprocher de vos mutuelles : certaines remboursent les séances chez le psychologue ou tout du moins quelques-unes mais cela n'est pas forcément mis en avant par votre mutuelle. N'hésitez pas à vous renseigner !